

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, 222, Rue de l'Université, F - 75007 Paris, Tél : +33 156617000, courriel : Marches-publics@quaibrantly.fr, Fax : +33 156617138
Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://Marches.quaibrantly.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=846522&orgAcronyme=f5j>,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) Activité principale : Loisirs, culture et religion.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Accord-cadre de prestations de veille médiatique pour le compte du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Numéro de référence :

2021-MQB-00281-AC-00-00

II.1.2) Code CPV principal : 92400000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Accord-cadre de prestations de veille médiatique pour le compte du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Le présent accord-cadre est mono-attributaire, non alloti, et conclu à prix mixtes : une part à prix forfaitaires et une part à prix unitaires.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

92400000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR101

II.2.4) Description des prestations : Accord-cadre de prestations de veille médiatique pour le compte du musée du quai Branly ? Jacques Chirac

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an (1) à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique, notifiée au titulaire en respectant un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire de l'accord-cadre ne pourra pas refuser les reconductions.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 06/12/2021 à 17 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 06 décembre 2021 à 17 h 30

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : A l'arrivée au terme de l'accord-cadre (reconductions comprises), le cas échéant.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des

offres aux adresses suivantes : sur la plate-forme des achats de l'Etat (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adresse suivante : marches-publics@quaibrany.fr

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone. Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiées, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de remise des offres.

MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Critère n°1 : Prix (noté sur 40 points/100) divisé en deux sous-critères :

- Pour la part forfaitaire (notée sur 30 points/40), sur la base du montant forfaitaire inscrit à l'Acte d'Engagement et dans la DPGF ;
- Pour la part à commandes (notée sur 10 points/40), les prix du BPU seront analysés par le biais d'une simulation d'une commande-type.

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 60 points/100) divisé en deux sous-critères :

- Sous-critère 1 (noté sur 30 points/60) : Qualité et méthodologie de la veille média.

Il est demandé au candidat de fournir une veille quotidienne type du musée : presse écrite, agences de presse et médias digitaux, français et étrangers. Ceci permettra d'apprécier la qualité des retombées médias et la capacité du candidat à organiser son envoi dans un format panorama de presse, trié par tags et sujet d'alertes, de manière claire, lisible et pertinente.

A cette fin, le candidat pourra utiliser les éléments de retombées pertinents sur une période d'une semaine (7 jours).

- Sous-critère 2 (noté sur 30 points/60) : Qualité d'utilisation de la plateforme de consultation.

Il est demandé au candidat de fournir une description détaillée de la plateforme de consultation des retombées médias qui sera utilisée durant l'exécution de l'accord-cadre.

La description devra préciser les points suivants :

- Les conditions de garanties d'accès et de sécurité des contenus ;
- Les conditions de transfert, d'envoi, d'archivage et de disponibilité sur un serveur ;
- La possibilité de consulter en ligne ces articles de presse archivés directement par un moteur de recherche permettant une recherche multicritère et le classement par thème, date, média, etc. ;
- Les conditions dans lesquelles le musée pourra accéder aux archives ; les modalités de consultation des articles et sujets audiovisuels à partir des envois quotidiens.

Le candidat fournira un mot de passe provisoire permettant un accès provisoire à la plateforme ou tout autre élément permettant de juger l'ergonomie de l'interface proposée.

La somme des notes financière et technique donne un total sur 100 points par candidat. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de l'analyse des offres sera retenue.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, F - 75181 Paris cedex 4, Tél : +33 144594400, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : +33 144594646, adresse internet : <http://Paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, F - 75181 Paris cedex 4, Tél : +33 144594400, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : +33 144594646

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 04 novembre 2021